



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **18 mars 2024 à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : [www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct](http://www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct)

### Emplacement de la demande :

70, Place Belvédère (lot 1 584 400)

### Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un mur de soutènement situé à moins d'un (1) mètre du trottoir, alors que la sous-section 6.2.8 du *Règlement 1303 concernant le zonage* stipule que : « Aucun mur de soutènement ne doit être érigé à moins de 3,28 pieds (1,00 mètre) du trottoir, ou en l'absence de trottoir, de la bordure de la rue. »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site web de la ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à M. Yves Wang, du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, poste 5617, ou par courriel à [ywang@westmount.org](mailto:ywang@westmount.org).

FAIT à Westmount, ce mardi 27 février 2024.

**Julia Levitin**  
Greffière de la ville